

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel MICROTECHNIQUES	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Épreuve E1 : Épreuve scientifique Sous-épreuve E11 : Mathématiques Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 11	3 1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
Épreuve E2 : Épreuve de technologie Préparation d'une intervention microtechnique	U 2	3	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : Assemblage et montage de produits microtechniques Sous-épreuve E32 : Maintenance de produits microtechniques Sous-épreuve E33 : Fabrications micromécaniques Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U 31	11 4	CCF		Ponctuel pratique	3h max	CCF	
	U 32	3	CCF		Ponctuel pratique	3h max	CCF	
	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	2h max	CCF	
	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
	U. 35	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, Histoire-Géographie – Education civique Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 51	5 2,5	Ecrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
	U 52	2,5	Ecrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.